

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-004 - Séance du 20 janvier 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 11  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 12 janvier 2011  
Date d'affichage: 21 janvier 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 21/01/2011

Le vingt janvier deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

**BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick (procuration), CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth, PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre**

Absents : DESNOYER Fabrice, GIRARD François,

Secrétaire: GUERIN Patrick

**Objet :** Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes de l'Auxois Sud

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite de la démission de Madame DE WULF Fiona, conseillère municipale, déléguée titulaire auprès de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud et qu'il convient de désigner un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE :

Monsieur CHOPIN René, Deuxième adjoint, pour représenter la Commune de CREANCEY à la Communauté de Communes de l'Auxois Sud en remplacement de Madame DE WULF Fiona, démissionnaire.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.  
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/02/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/02/2011